DÉPARTEMENT	
NORD	
CANTON	
TOURCOING NORD EST	Γ
COMMUNE	
NEUVILLE EN FERRAIN	I

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2023/174

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE BLAISE PASCAL

Le Maire de Neuville en Ferrain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-2213-1 et suivants, Vu le Code de la Route.

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière-huitième partie approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Considérant la demande de la Société COLAS en date du 30 mai 2023.

Considérant les travaux de rabotage et enrobés effectués par la société COLAS, il y a lieu de réglementer la circulation rue Blaise Pascal,

Considérant que ces mesures sont de nature à renforcer la sécurité publique,

ARRÊTÉ

Article 1 - La circulation de tout véhicule sera interdite, au droit du chantier rue Blaise Pascal, le lundi 12 juin 2023 de 7h00 au vendredi 30juin 2023 à 18h00. Une déviation s'effectura par la rue de Tourcoing, rue du Christ et la rue du Moulin.

Article 2 - L'entreprise fera son affaire personnelle de la mise en place de la signalisation et de la déviation.

Article 3 - M. le Commissaire Divisionnaire de Police de Tourcoing, est chargé, pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

WORD)

Fait à Neuville-en-Ferrain, en l'Hôtel de Ville,

e -7 IIIIN 2023

Mis en ligne

0 8 JUIN 2023

Par délégation du Maire Philippe VYNCKIER-LOBROS

3ème Adjoint au maire

Le Maire

_ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ; informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

